

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 108 (1982)
Heft: 14

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Ville de Berne	Halle de sport, Centre sportif du Wankdorf, CP	Groupes d'architectes et d'ingénieurs civils ayant leur domicile privé et professionnel dans le canton de Berne au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1980 ou originaires du canton	16 juillet 82 Inscription jusqu'au 8 février 82	
Commune de Plan-les-Ouates GE	Agrandissement de l'école à Plan-les-Ouates, CP	Architectes genevois quel que soit leur domicile; architectes confédérés domiciliés ou ayant un établissement professionnel dans le canton de Genève depuis une date antérieure au 1 ^{er} janvier 1980; architectes étrangers domiciliés ou ayant un établissement professionnel dans le canton de Genève depuis une date antérieure au 1 ^{er} janvier 1972	27 août 82	
UIA, Hongkong Institute of Architects, OIS Property Development of Hongkong	Complexe résidentiel dans les sommets du « Peak », ville de Victoria, Hongkong	Concours international pour architectes diplômés	septembre 82	8/82 B 46
Commune de Lutry	Bâtiment pour les services industriels de Lutry VD, CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, domiciliés ou établis depuis le 1 ^{er} janvier 1981 au plus tard sur le territoire de la commune de Lutry; architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois établis sur le territoire des communes de Paudex, Belmont, Savigny, Villette, Grandvaux, Cully	17 sept. 82 (21 mai 82)	8/82 B 46
Baudepartement des Kantons Basel-Stadt, GGG Breite AG	Gestaltung des Areal Breite — Zentrum in Basel, CI	Alle im Wirtschaftsraum Nordwestschweiz (Kanton Basel-Stadt, Basel-Land, Bezirke Dorneck und Thierstein im Kt. Solothurn, Laufental im Kt. Bern, Bezirke Laufenburg und Rheinfelden im Kt. Aargau) heimatberechtigten oder seit mindestens dem 1. Januar 1980 niedergelassenen (Wohn- oder Geschäftssitz) Architekten und Planungsfachleute	30 sept. 82 (dès le 8 mars 82)	
Wiggins Teape, Multitec AG, Wankdorffeldstr. 66, 3000 Bern 22	Architekturgetreue Massstabzeichnungen	Int. Wettbewerb für Architekten, Architekturstudenten und andere	15 octobre 82	
Commune de Chermignon	Installations sportives et touristiques de Crans	Architectes résidant dans le canton du Valais depuis le 1 ^{er} janvier 1982, aux architectes valaisans établis en Suisse et sur invitation à un certain nombre d'architectes de Suisse romande et du Tessin sélectionnés après dépôt de leur candidature (jusqu'au 11 juin 1982)	15 nov. 82 (21 juin 82)	13/82 B 78
Stadt Thun	Überbauung des Mühlenareals, Thun, CP	Fachleute, welche seit dem 1. Januar 1981 im Kanton Bern ihren Wohn- oder Geschäftssitz haben oder in der Gemeinde Thun heimatberechtigt sind	3. déc. 82 (19 juin 82)	
Fondation pour l'Ecole de la construction et la FVE	Ecole de la construction et bâtiment administratif de la FVE à Tolothenaz	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois et établis professionnellement dans le canton avant le 1 ^{er} janvier 1981. Les concurrents peuvent collaborer avec un ingénieur civil	10 déc. 82 (1 ^{er} oct. 82)	13/82 B 78
Commune de Chêne-Bougeries GE	Aménagement du village de Chêne-Bougeries, CI	Concours ouvert à tous les architectes et étudiants en architecture domiciliés à Genève avant le 1 ^{er} janvier 1979, ainsi qu'à tous les architectes et étudiants en architecture genevois, quel que soit leur domicile	29 déc. 82	11/82 B 70
Baudepartement des Kantons Solothurn	Kantonsspital in Olten, CP	Selbständige Architekten, die seit dem 1. Januar 1981 im Kanton Solothurn Wohn- oder Geschäftssitz haben und seit diesem Datum selbständig sind, ferner alle seit dem 1. Januar 1981 im Kanton Solothurn heimatberechtigten selbständigen Architekten, die seit diesem Datum selbständig sind	11 février 83 (23 juillet 82)	

Nouveaux dans cette liste

Office des constructions fédérales, Lausanne	Logements (appartements et villas), Préverenges, CP	Tous les architectes établis au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1981, domiciliés dans le canton de Vaud ou originaires de ce canton, pour autant qu'ils puissent être reconnus par le Conseil d'Etat	24 janvier 83 (6 sept. 82)	14/82 B 82
Crédit Suisse, Genève	Création artisanale et industrielle à Genève	Créateurs domiciliés personnellement ou professionnellement à titre permanent dans le canton de Genève	30 sept. 82	14/82 B 82

Carnet des concours

Logements (30 appartements et 6 villas) à Prévèrenge

Ouverture d'un concours de projets

L'Office des constructions fédérales organise un concours de projets en vue de la réalisation de logements, sous forme de 30 appartements et 6 villas, sur la commune de Prévèrenge, au Chemin Neuf, au lieu dit l'Épinette.

Ce concours vise à la réalisation, dans un site privilégié, d'un ensemble d'habitation dont la conception architecturale favorise l'économie d'énergie. Les buts à atteindre sont les suivants:

- La réduction maximale de la consommation d'énergie fournie par des vecteurs énergétiques traditionnels.
- La mise en application des systèmes appropriés et efficaces tant pour la production que pour l'utilisation de la chaleur.
- Une large utilisation de l'énergie solaire passive, respectant les données climatiques locales.

Participation

Ce concours est ouvert à tous les architectes établis au moins depuis le 1^{er} janvier 1981, domiciliés dans le canton de Vaud, ainsi que ceux originaires de ce canton pour autant qu'ils puissent être reconnus par le Conseil d'Etat aux termes de la loi (LPA du 13.12.1966).

Les architectes intéressés peuvent consulter les documents qui seront remis aux participants, à l'OFCE, boulevard de Grancy 37 (2^e étage), à Lausanne, du 21 juin au 20 août 1982, de 8 à 12 h. et de 14 à 17 h.

Jury

Président: M. Jean-Werner Huber, professeur, directeur de l'Office des constructions fédérales, Berne. **Membres:** MM. Jean-Pierre Cahen, arch. SIA/FAS, Lausanne; Alfredo Pini, arch. SIA/FAS, Berne; Ulrich Schaefer, arch. SIA, Binz/ZH; Jean-Pierre Dresco, arch. cantonal, Service des bâtiments, Lausanne; Niklaus Kohler, arch. SIA, chargé de cours EPFL, Lausanne; Jean-Bernard Gay, physicien, Dr ès sc., EPFL, Lausanne; Georges Guillet, président de la CIPEF, Chavannes; Gian Daeppen, conseiller municipal de la commune de Prévèrenge. **Suppléants:** MM. Rolf Ernst, arch. SIA, La Sarraz; Laszlo Füzzeséry, arch. SIA, adjoint OFC, Lausanne; Beat Cornu, arch., EPFL; Michel Cornut, conseiller municipal, Prévèrenge.

Une vérification préalable de conformité au règlement sera effectuée sous la conduite de M. Silvio Fravi, arch. de l'OCF, avec la collaboration de M. J.-B. Gay en ce qui concerne la conception énergétique des projets.

Prix

Une somme de 50 000 francs est à disposition pour être répartie entre les auteurs des six à sept meilleurs projets. En outre, le jury pourra disposer de 10 000 francs pour des achats éventuels.

Il est en outre envisagé d'attribuer un mandat pour la suite des études à l'auteur du projet recommandé par le jury, pour autant que le lauréat réponde aux exigences requises pour mener à bien une telle réalisation. La zone d'habitation collective et celle de villas pourront éventuellement être attribuées à deux concurrents différents sur recommandation du jury.

Délais

Remise des projets (plans, calculs et maquette): jusqu'au 24 janvier 1983, 18 h. à l'adresse suivante: CIPEF, Rue de la Mouline 22, 1022 Chavannes-près-Renens; ou expédiés par poste, également jusqu'au 24 janvier 1983, 18 h., à l'adresse suivante (le cachet lisible de la poste fait foi): Concours CIPEF Prévèrenge, Circonscription 57, 1000 Lausanne Distribution colis.

Projet du calendrier des opérations

- Consultation du règlement et du programme: 21 juin 1982-20 août 1982;
- Inscriptions définitives et versement du dépôt: 23 août 1982;
- Retrait ou expédition des documents du concours: 6 septembre 1982;
- Expédition de la maquette: fin septembre 1982;
- Questions: 18 octobre 1982;
- Réponses: fin novembre 1982;
- Remise des projets: 24 janvier 1983;
- Remise de la maquette: 24 janvier 1983;
- Résultats du concours, publication: début mars 1983;
- Exposition: mars 1983;
- Adaptation du projet: mars-juin 1983;
- projet définitif 1:100: juillet-septembre 1983;
- devis général selon CFC/CRB (à trois chiffres): juillet-septembre 1983;
- Mise à l'enquête publique: automne 1983;
- Début présumé de l'élaboration des plans d'exécution et des soumissions: hiver 1983;
- Début présumé des travaux: printemps 1984.

Inscription

Jusqu'au 23 août 1982 moyennant versement d'un dépôt de 300 francs (remboursés pour les projets admis au jugement) sur le CCP 10-24, CIPEF-Lausanne, avec mention Concours-CIPEF-Lausanne.

2^e Prix du Crédit Suisse de la création artisanale et industrielle à Genève

Instauré en 1981 par le Crédit Suisse, à l'occasion de son 75^e anniversaire, ce prix a pour vocation de distinguer «tout ouvrage présumé économiquement exploitable, nouvellement créé ou développé ou qui incorpore une nouveauté ou dont l'application est nouvelle. L'ouvrage considéré doit pouvoir être rattaché aux secteurs économiques primaire ou secondaire. Le domaine culturel est exclu.»

Selon ses promoteurs, «l'institution de ce prix doit contribuer à encourager la recherche appliquée à Genève en récompensant les auteurs des meilleures créations». Le caractère genevois du prix est confirmé par le fait que «les auteurs des créations doivent être domiciliés, personnellement ou professionnellement, à titre permanent, dans le canton de Genève».

Les inscriptions pour l'édition 1982 du Prix du Crédit Suisse de la création artisanale et industrielle à Genève sont reçues jusqu'au jeudi 30 septembre par le Crédit Suisse Genève (tél. 22 27 14), où peuvent être obtenus règlements et bulletins d'inscription.

Rappelons que le montant du prix est de 15 000 francs, éventuellement divisible, qu'il est accompagné d'un diplôme attestant son attribution. De plus, le Crédit Suisse entend tout mettre en œuvre pour faire largement connaître le ou les auteurs et leurs mérites et contribuer ainsi au succès de leurs entreprises.

Actualité

Pour votre enfant: un métier du bâtiment

Une documentation exemplaire pour un anniversaire

La Fédération genevoise des métiers du bâtiment célèbre ces jours son 35^e anniversaire. Loin de céder à la morosité d'une

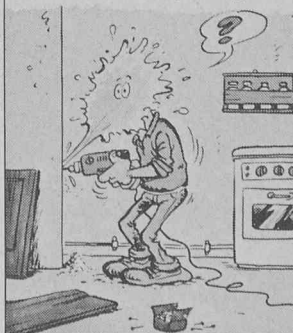
conjoncture quelque peu altérée, dans le domaine de la construction, la FMB fait acte de foi en l'avenir. Elle a élaboré une documentation très complète destinée à recruter des apprentis pour les métiers du bâtiment, sous forme de vingt fiches de renseignements, réunies dans une fourre, facilitant le choix des jeunes. Cette documentation est adressée à tous les parents de jeunes âgés de 15 ans; les spécialistes de l'orientation et de la formation professionnelle (tant au Département de l'économie publique qu'à celui de l'Instruction publique) et les partenaires syndicaux de la FMB collaborent à sa diffusion dans tout le canton de Genève.

L'originalité de cette action réside toutefois dans la présentation de ces fiches, comprenant 4 pages chacune: l'attention est attirée en première page par une bande dessinée exposant avec humour les particularités de la profession, n'oubliant ni son historique, ni ses perspectives d'avenir. Les pages suivantes fournissent sous une forme plus «sérieuse» tous renseignements utiles à l'intéressé: conditions d'admission, durée de l'apprentissage, type d'apprentissage, certificat, perfectionnement, spécialisation et promotion professionnelle, travaux confiés, matériaux mis en œuvre, renseignements administratifs.

Aux meilleurs vœux que nous présentons à la FMB genevoise pour son anniversaire, nous joignons nos félicitations pour la façon attrayante et complète dont elle a su diffuser l'image des professions du bâtiment. Il y a là un exemple à suivre pour tous les milieux travaillant à la promotion de ces métiers. S'il y a un regret à exprimer au sujet de cette propagande intelligente et rafraîchissante, c'est celui de la voir limitée au canton de Genève. L'effort consenti par la FMB et le talent des auteurs des fiches mériteraient une plus large diffusion de cette documentation.

La FMB groupe 14 associations de métiers, 1300 entreprises et leurs caisses de compensation. Son siège est rue Bellot 9, 1206 Genève.

LORS DE LA POSE, IL FAUT AVOIR UNE ATTENTION CONSTANTE, SINON...



L'EMPLOI D'OUTILLAGE DE PLUS EN PLUS RAPIDE ET MODERNE EXIGE DE LA PRÉCISION.



Extrait de la documentation Un métier... un avenir (menuisier).